

# Embutox<sup>MD</sup>

**Herbicide Liquide**

**AGRICOLE**



Nufarm Agriculture Inc.  
5507 1st Street SE  
Calgary, Alberta T2H 1H9  
1-800-868-5444



Numéro d'urgence 24 heures par jour  
1-800-424-9300

Embutox © est une marque de commerce déposée de  
Nufarm Agriculture Inc.

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

**CONTIENT 2,4-DB  
EMULSIFIABLE CONCENTRÉ**

**GARANTIE:**  
2,4-DB ... 625 g/L  
(présent sous forme d'ester 2-éthylhexyle)

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE  
CI-JOINT AVANT L'UTILISATION**

Utiliser sur les semis de plantules de  
légumineuses et graminées fourragères,  
céréales, maïs et pâturages.

No D'HOMOLOGATION 27912  
LOI SUR LES PRODUITS  
ANTIPARASITAIRES



## **PRÉCAUTIONS :**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Porter une chemise à manches longues et un pantalon long ainsi que des gants résistants aux produits chimiques lors du mélange, du chargement, du nettoyage et de la réparation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver IMMÉDIATEMENT tout concentré qui est sur la peau ou dans les yeux. Après l'utilisation, se laver les mains et toute partie de la peau exposée. Ne pas inhaler le brouillard de pulvérisation.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## **PRÉCAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT :**

Éviter la contamination des étangs, des cours d'eau, des rivières ou d'autres points d'eau.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, par l'élimination des déchets ou par le nettoyage de l'équipement.

## **PREMIERS SOINS :**

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

NE PAS provoquer le vomissement. Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin pour contrer les réactions du malade.

### **NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :**

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.  
Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, Prosar, 1-877-325-1840.  
Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc.,  
1-800-868-5444.

### **CONDITIONS D'ENTREPOSAGE :**

Entreposer le contenant bien fermé loin des semences, des engrais, des plantes et des aliments. Peut être entreposé à n'importe quelle température. BIEN AGITER AVANT L'UTILISATION.

### **ÉLIMINATION :**

#### **Contenants Recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide, rincé, inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

#### **Contenants Réutilisables :**

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

#### **Contenants Réutilisables – Rechargeables :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## **MODE D'EMPLOI :**

### **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :**

Pour la gestion de la résistance, l'herbicide liquide EMBUTOX est un herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide liquide EMBUTOX et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

### **Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :**

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide liquide EMBUTOX ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou à [www.nufarm.ca](http://www.nufarm.ca).

### **PRÉCAUTIONS D'UTILISATION GÉNÉRALE :**

L'herbicide liquide EMBUTOX peut endommager les cultures sensibles, les cultures ornementales et les autres plantes même lorsqu'utilisé en quantités quasi négligeables. Éviter de provoquer une dérive sur la végétation désirable. Les pulvérisations grossières sont moins susceptibles à la dérive. Ne pas pulvériser en période de grands vents. Attendre 30 jours après l'application pour laisser paître le bétail ou faucher en foin les cultures traitées.

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

### **MÉLANGE :**

Bien agiter avant l'utilisation. Pour assurer un mélange uniforme, remplir le réservoir d'eau propre jusqu'à la moitié, ajouter la quantité requise d'herbicide liquide d'EMBUTOX et bien agiter. Ajouter la quantité manquante d'eau et agiter avant de pulvériser. Bien nettoyer le pulvérisateur après son utilisation.

### **ÉQUIPEMENT ET VOLUME DE PULVÉRISATION :**

Appliquer dans un volume de 150 à 200 litres d'eau par hectare à l'aide d'un équipement de pulvérisation terrestre. Des volumes d'eau plus élevés contribuent à diminuer les risques d'endommager la culture. Utiliser des buses et une pression de façon à pulvériser des gouttelettes de grosseur moyenne à grossière. Éviter de produire de fines gouttelettes, qui sont plus susceptibles à la dérive.

### **MÉLANGES EN RÉSERVOIR :**

L'herbicide liquide EMBUTOX peut être recommandé en mélange en réservoir avec d'autres produits. Consulter l'étiquette du produit d'association du mélange en réservoir et se conformer aux précautions, restrictions et au mode d'emploi les plus restrictifs.

### **CULTURES, MOMENT PROPICE POUR L'APPLICATION, DOSES ET MÉTHODES D'APPLICATION :**

Utiliser la dose requise pour supprimer les mauvaises herbes présentes. Afin de minimiser les risques d'endommager la culture, ne pas utiliser une dose supérieure à la dose recommandée pour la culture visée. Des doses supérieures peuvent être requises pour supprimer certaines espèces de mauvaises herbes. L'utilisation de doses supérieures aux doses recommandées pour une culture visée peut occasionner des dommages significatifs à la culture, et ne pourraient être utilisées que lorsque le risque de dommages à une culture serait compensé par les avantages d'une suppression améliorée des mauvaises herbes. Appliquer quand la température est chaude et quand la culture et les mauvaises herbes sont en croissance active et que les mauvaises herbes sont à un stade où elles sont sensibles au traitement. Éviter d'appliquer le produit lors d'une sécheresse ou s'il fait exceptionnellement chaud.

---

**CULTURE :** Semis de luzerne et de lotier, en semis pur ou avec plante-abri

**MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :** Du stade de la première au stade de la quatrième feuille trifoliée. Pour les cultures abris, consulter plus bas.

**MÉTHODE :** Application terrestre.

**DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :** Jusqu'à 2,25 L

**PRÉCAUTION:** La culture risque de subir des dommages phytotoxiques substantiels et une diminution du contenu en matière sèche du fourrage, lorsque l'herbicide liquide EMBUTOX est appliqué selon l'étiquette.

---

---

**CULTURE :** Semis de trèfles, en semis pur ou avec plante-abri

**MOMENT PROPICE**

**À L'APPLICATION :** Dès que possible après le stade de la première trifoliée.  
NE PAS utiliser sur le Mélilot.  
Le trèfle rouge et le trèfle Alsike peuvent être endommagés.  
TROPOTOX® PLUS est recommandé sur les cultures pures de trèfle rouge.

**MÉTHODE :** Application terrestre.

**DOSE RECOMMANDÉE**

**PAR HECTARE :** Jusqu'à 2,25 L

**PRÉCAUTION :** La culture risque de subir des dommages phytotoxiques substantiels et une diminution du contenu en matière sèche du fourrage, lorsque l'herbicide liquide EMBUTOX est appliqué selon l'étiquette.

---

**CULTURE :** Céréales (Blé, orge et avoine)

**MOMENT PROPICE**

**À L'APPLICATION :** Après la 5<sup>e</sup> feuille déployée mais avant le début du stade de la feuille étendard.  
L'avoine peut être endommagée si traitée avant la 5<sup>e</sup> feuille.

**MÉTHODE :** Application terrestre.

**DOSE RECOMMANDÉE**

**PAR HECTARE :** Jusqu'à 2,25 L

---

**CULTURE :** Maïs de grande culture

**MOMENT PROPICE**

**À L'APPLICATION :** Quand la culture mesure plus de 40 cm de hauteur mais avant le début de la floraison.  
Utiliser des jets dirigés afin d'éviter de pulvériser sur les feuilles de maïs.

**MÉTHODE :** Application terrestre.

**DOSE RECOMMANDÉE**

**PAR HECTARE :** Jusqu'à 2,75 L

---

---

**CULTURE :** Pâturage contenant des légumineuses

**MOMENT PROPICE  
À L'APPLICATION :**

Après la coupe ou la paissance, de préférence quand le regain n'a pas plus de 7,5 cm de hauteur.

En présence de chardon, de barbarée vulgaire ou de chicorée, donner la préférence à la paissance plutôt qu'à la coupe.

Pour le contrôle du crépis des toit et de la barbarée vulgaire, dans la luzerne établie en dormance seulement, appliquer l'herbicide liquide EMBUTOX, à une dose de 2,25 à 2,75 L/ha, à l'automne, quand la luzerne a cessé sa croissance.

Ne pas appliquer sur la luzerne établie, en croissance active car, la culture pourrait être endommagée.

La culture peut être endommagée, et ces dommages peuvent être d'autant plus grands qu'on aura retardé le traitement au-delà de la phase recommandée ci-dessus.

**MÉTHODE :** Application terrestre.

**DOSE RECOMMANDÉE**

**PAR HECTARE :** Jusqu'à 2,75 L

---

**CULTURE :** Plantules de graminées fourragères (Brome inerme, fétuque rouge traçante, fétuque des prés, fétuque élevée, Dactyle pelotonné, Mil, Agropyre à crête, Agropyre intermédiaire, Agropyre des rives, Agropyre élevée)

**MOMENT PROPICE**

**À L'APPLICATION :** Au stade de la 2e à la 4e feuille des plantules de graminées.

**MÉTHODE :** Application terrestre.

**DOSE RECOMMANDÉE**

**PAR HECTARE :** Jusqu'à 2,25 L

---

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES AVEC 1,75 L À L'HECTARE D'HERBICIDE LIQUIDE EMBUTOX :**

Tabouret des champs, Petite herbe à poux, Amarante à racine rouge, Bourse-à-Pasteur, Vélar fausse giroflée, Neslie paniculée, Moutarde des champs \*.

**MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :**

Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont au stade plantule.

Leur résistance augmente avec la maturité.

\* Les plants de moutarde des champs ayant plus de 4 feuilles ne seront vraisemblablement pas enrayés par l'herbicide liquide EMBUTOX seul. Pour une meilleure répression de la moutarde des champs et du crépis des toits dans les semis de luzerne et de lotier, une petite dose de 1,25 L/ha de l'herbicide liquide EMBUTOX peut être mélangée en réservoir avec 35 g de matière active / ha de MCPA (par exemple, 70 ml/ha de MCPA Amine 500). Ce mélange en réservoir peut ralentir la croissance de la culture.

### **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES AVEC 2,25-2,75 L À L'HECTARE D'HERBICIDE LIQUIDE EMBUTOX :**

La dose la plus élevée est plus efficace et devrait être appliquée lorsqu'elle est tolérée par la culture.

Chénopode glauque:	Pulvériser au stade de 2 feuilles ou avant.
Renouée liseron:	Pulvériser au stade de 2 feuilles ou avant.
Radis sauvage:	Pulvériser au stade de 2 feuilles ou avant.
Chardon vulgaire:	Pulvériser à partir du stade de rosette jusqu'au début de la formation des boutons.
Laiteron des champs:	Pulvériser au stade de rosette.
Chicorée:	Pulvériser au stade de rosette.
Chardon des champs:	Pulvériser dès que la plante atteint 15 cm de hauteur, au début de la formation des boutons, pour contrôler la végétation aérienne.
Patience crépue:	Croissance hâtive.
Plantain:	Avant la floraison.
Liseron des champs:	Pour obtenir de meilleurs résultats, pulvériser à la fin de l'été. Un traitement de printemps contrôle la végétation aérienne
Barbarée vulgaire:	Pulvériser à partir de la troisième semaine de septembre, jusqu'à la mi-octobre.
Crépis des toits	Pulvériser au stade rosette, tard à l'automne, après que la croissance des légumineuses ait cessé.

### **MAUVAISES HERBES MODÉRÉMENT SENSIBLES À 2,75 L À L'HECTARE D'HERBICIDE LIQUIDE EMBUTOX :**

Prêle:	Pulvériser entre 10-13 cm de hauteur pour une répression de la partie aérienne.
Pissenlit:	Pulvériser avant la formation des boutons pour une répression de la partie aérienne.
Renouée persicaire:	Seulement les plantules sont enrayés.
Renouée scabre:	Seulement les plantules sont enrayés.

EMBUTOX et TROPOTOX sont des marques de commerce déposées de Nufarm Agriculture Inc.

10-3666

A-18 août, 2011